



# L'essentiel du CHSCT de la DT Moyens Propres

CHSCT DU 8 octobre 2010

*parce qu'un jour, vous serez concernés...*

## Actions suite aux visites de sites

**Le secrétaire du CHSCT indique qu'à ce jour, les membres du CHSCT n'ont pas accès à tous les sites, malgré les demandes répétées du secrétaire. Les cartes magnétiques n'autorisent pas l'accès sur certains sites (Arcueil), ces demandes ont été faites il y a plus de 4 mois.**

**La Direction :**

- **la validation des demandes sur les cartes magnétiques des membres du CHSCT sera en principe validée à partir du 12/10/2010.**
- **présentation des exercices d'évacuation sur le site d'Arcueil, avec le listage des guide-file et des serre-files.**

**Le CHSCT avertit la Direction que sur ce site n'est vraiment pas bien sécurisé pour le service qui appartient à la DT MP. Les couloirs sont encombrés d'objets divers, les affichages de sécurité sont incomplets et il n'a pas été désigné d'équipier d'évacuation.**

**La Direction reconnaît que pour l'instant il n'y a pas de RSS (Responsable Sécurité Site) désigné pour les agents d'Orange Avenir sur le site d'Arcueil. Suite à la visite des locaux du 12/05/2010, un mail a été envoyé au responsable de l'UGI pour demander certains travaux : il n'y a pas de réponse pour l'instant. Le problème vient du fait que c'est un site multi occupants. Le responsable logistique est celui de l'occupant majoritaire, et ses limites d'intervention ne sont pas toujours clairement définies, d'où le problème à faire exécuter les travaux. C'est un problème récurrent d'organisation et d'identification des bons interlocuteurs.**

**Le CHSCT s'adressera directement à Loïc Leblanc concernant ces problèmes.**

**Par ailleurs, il n'existe aujourd'hui aucun tableau récapitulatif des actions menées suite aux remarques des CHSCT.**

**La Direction s'engage à le fournir lors du prochain CHSCT, avec une visibilité sur les actions réalisées.**

## Information sur l'évolution du Document unique à la DT MP

**La Direction constate qu'il manque des informations sur le métier et le travail des infirmières.**

**Dr B François : voici quelques explications complémentaires. En cas d'AES (Accident Exposant au Sang) suite à piqûre, un arrêt de travail automatique intervient ainsi que des examens sérologiques avec recherche du VIH, des hépatites B et C. pour le risque biologique, le port des gants est obligatoire. Pour le risque de contact avec des personnes atteintes de virus : en cas d'alerte, les gants, le masque et la blouse sont disponibles, les infirmières sont formées sur leur utilisation. La récupération des déchets et seringues est obligatoire et faite par une société agréée. Le cabinet médical Jules Guesde est actuellement aux normes préventives et de sécurité en vigueur.**

**La Direction : certaines infirmières sont présentes sur les sites FT et elles sont susceptibles d'intervenir en cas d'urgence. La prise en compte de ces situations d'urgence doit être affichée dans les bâtiments.**

**Dr B François : les infirmières doivent appliquer les protocoles d'urgence définis et signés par le médecin du travail. Une vingtaine de fiches existent actuellement. Il existe, par ailleurs des formations régulières pour organiser le transfert des connaissances nécessaires, puisque le nombre de médecins du travail diminue.**

**La Direction a également rajouté sur le DU les risques à posteriori, comme les plaintes suite à des gestes accomplis pendant les examens (hématomes suite à prises de sang; conjonctivites suite à l'utilisation de la machine Ergovision...). Tout cela entre dans le domaine des RPS. Le DU de la DT MP est prêt pour déclencher un plan de prévention des risques. J'envoie à tous les membres du CHSCT une maquette du plan prévisionnel annuel dès que disponible. Le Document Unique est destiné à être mis en ligne et consultable par les managers.**

**Dr B François : un point sur les rendez-vous médicaux. Les chiffres sont ceux pris en compte entre le 01/01/2010 et le 30/09/2010 pour mon périmètre.**

**Effectif : 81 personnes sur la DT MP; 44 à jour de leur visite (54 %); 37 non à jour (46 %).**

**Le CHSCT fait remarquer que c'est la situation pour les 190 salariés de la DT MP qui devrait être présentée. Celle-ci a déjà été demandée il y a 4 mois.**

**La Direction s'engage à faire une extraction SESAME avec la situation complète. Mais il existe des problèmes récurrents sur cet outil informatique. Les chiffres actuellement disponibles pour l'ensemble des salariés DT MP n'est pas cohérent. Le suivi des agents est compliqué, car lorsqu'ils changent de site, ils changent de médecin référent.**

**Nous allons renvoyer un courrier à chaque manager pour lui demander de nous remonter le point exact des personnes à jour où restant encore à envoyer en visite médicale.**

**Dr B François : 27 personnes rattachées à la DT MP ne sont toujours pas recensées dans SESAME (10 médecins, 14 infirmières, 3 assistantes médicales).**

## **Information sur les modalités d'association des représentants du personnel au projet éventuel d'aménagement des locaux d'Orange Avenir.**

**La Direction précise qu'aucun projet d'aménagement n'est prévu pour l'instant. Si ce projet devait se concrétiser, le CHSCT serait associé en amont du projet.**

## **Suivi des accidents du travail**

**3 accidents du travail recensés entre avril et septembre 2010 avec 3 arrêts de travail consécutifs + 1 accident de trajet.**

**La Direction précise que les chutes de plain-pied sont les premières causes d'accident en entreprise. A ce titre, un plan de signalisation et de prévention est en cours d'étude.**

## **Contact**

**Elue CHSCT : Patrick MASGONTY**

**Site : <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org>**